

**Rapport de la COFIN sur le préavis 11/2011  
concernant le réaménagement des bureaux communaux  
et la réhabilitation d'un appartement**

La commission des finances s'est réunie concernant l'objet ci-dessus le lundi 18 avril 2011 à la maison de commune. Etaient présents M. Alain Vionnet, M. Eric Rochat, M. Klaus Olejak, M. Martin Metzler et Mme Charlotte Perrenoud. Etaient absents pour raisons professionnelles M. Leonardo Pescante et M. Carlos Herrero.

La COFIN tient à remercier M. Alain Bovay, municipal des finances et Gérald Gygli, municipal en charge du dossier d'avoir répondu avec précision et compétence à ses diverses questions.

Le présent préavis nous démontre la nécessité de réaménager les bureaux communaux pour permettre une utilisation plus rationnelle des espaces disponibles. La création de nouveaux bureaux fermés assurera aux employés une meilleure qualité de travail et aux habitants de la commune un meilleur accueil et une confidentialité jusqu'ici difficile. De plus, aucun achat supplémentaire ne sera nécessaire pour l'équipement des locaux.

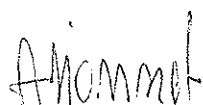
La création d'un appartement de 4.5 pièces dans les combles, qui sera loué 2000 à 2200 CHF par mois, permettra de rentabiliser l'investissement.

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la Commission ad hoc, que la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 11/2011, à savoir :

- autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;
- octroyer le crédit de CHF 690'000 TTC pour ce réaménagement ;
- financer les dépenses nécessaires par la trésorerie courante ;
- amortir cet investissement sur 20 ans maximum.

Pour la COFIN :

Le Président



Alain Vionnet

Le Rapporteur



Charlotte Perrenoud